

Image not found or type unknown



Régime fiscal des SARL : quel choix effectuer ?

Fiche pratique publié le 26/05/2014, vu 501 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](#)

Les bénéficiaires d'une SARL peuvent être soit soumis à l'impôt sur le revenu, soit à l'impôt sur les sociétés. L'option peut généralement être effectuée dès la création (dans les statuts) ou au cours de la vie de la société.

Les SARL sont en principe soumises à l'impôt sur les sociétés. Il n'y a aucune condition à remplir. L'imposition a donc lieu au niveau de la SARL mais les associés ont la possibilité de se verser des [dividendes](#) ou de se salarier au sein de la société.

[Voir le guide](#)